

**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT**

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN
A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME
SUR SA TRENTE ET UNIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 4 au 8 mai 1998



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/45/5
TD/B/WP/107
13 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN
A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME
SUR SA TRENTE ET UNIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 4 au 8 mai 1998

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1
I. Economies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale comme suite à la neuvième session de la conférence (point 3 de l'ordre du jour)	2 - 51
II. Politique de publication de la CNUCED (point 4 de l'ordre du jour	52 - 77
III. Questions d'organisation	78 - 83

Annexes

Annexe

I. Textes adoptés par le Groupe de travail à sa trente et unième session	
A. Economies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale comme suite à la neuvième session de la Conférence	
B. Politique de publication de la CNUCED	
II. Résumé du Président : observations du Groupe de travail sur les propositions concernant l'affectation de 5,5 millions de dollars conformément à la décision 52/462 adoptée par l'Assemblée générale le 28 mars 1998	
III. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session du Groupe de travail	
IV. Participation	

INTRODUCTION

1. La trente et unième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 8 mai 1997. A cette occasion, le Groupe de travail a tenu trois séances plénières - ses 124ème à 126ème séances. Toutes les autres réunions ont eu un caractère informel et privé.

Chapitre I

ECONOMIES RESULTANT DE L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE GLOBALE COMME SUITE A LA NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE (point 3 de l'ordre du jour)

2. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi du document suivant :

"Analyse des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/220, du 27 décembre 1997, et propositions présentées en application de la décision 52/462 de l'Assemblée générale, du 28 mars 1998 : rapport du Secrétaire général" (UNCTAD/ISS/Misc.121).

3. Le **Président** a dit que le mandat général du Groupe de travail était défini aux paragraphes 103 et 107 a) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement", en vertu desquels le Groupe de travail avait pour tâche à la fois de déterminer le montant des économies faites par la CNUCED grâce à la rationalisation de son mécanisme intergouvernemental et au recentrage de son programme de travail, et d'examiner de quelle façon réaffecter une partie des économies découlant de l'amélioration de la productivité globale en vue de renforcer les capacités de la CNUCED, notamment en matière de coopération technique. Un mandat plus précis figurait aux paragraphes 52 et 54 de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale et dans la décision 448 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement, prescrivant au Groupe de travail d'examiner les propositions de réaffectation des ressources présentées par le Secrétaire général de l'ONU dans le document UNCTAD/ISS/Misc.121.

4. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** et le **Chef du Service administratif de la CNUCED** ont présenté le rapport du Secrétaire général.

5. Le porte-parole du **Groupe africain** (Afrique du Sud) a rappelé la ferme intention exprimée par les Etats membres aux paragraphes 103 et 107 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" de faire en sorte que les réformes et les économies réalisées sur le plan administratif permettent de dégager des ressources au profit des programmes de fond, ainsi que la façon dont l'Assemblée générale avait clairement formulé cet objectif dans sa résolution 51/167. Le Groupe africain a déploré, qu'en dépit des explications fournies par le secrétariat, ces instructions n'aient pas été suivies d'effet. Partageant la déception exprimée à cet égard par l'Assemblée générale dans la résolution 52/220, le Groupe africain a suggéré que le Groupe de travail manifeste également de façon officielle son mécontentement devant la façon dont la question des économies avait été traitée. En l'absence de toute proposition concernant la réaffectation des ressources économisées, force était de se contenter à présent d'un examen de pure forme : sans les délibérations de la Cinquième Commission, il aurait été inutile d'espérer effectivement renforcer les programmes de fond.

6. Au sujet de la première partie du rapport du Secrétaire général, la réduction des unités de réunion n'avait pas été chiffrée. Le Groupe africain pria instamment le Groupe de travail de faire savoir le plus clairement possible à l'Assemblée générale que la CNUCED avait réduit ses besoins en

matière de services communs d'un montant correspondant au moins à 2 millions de dollars, ce qui était un signe politiquement important de réforme. Il notait que, dans le budget-programme, un montant de 1 880 000 dollars avait été réaffecté au profit de travaux de fond.

7. Concernant la deuxième partie, le Groupe africain a émis un avis favorable sur des questions telles que le recours aux experts, le financement du développement, la définition d'initiatives pour les futures négociations commerciales multilatérales et l'action en faveur des PMA. Cependant, il lui semblait qu'on avait fait appel de manière quasiment extravagante aux consultants et au personnel temporaire. Si tant de fonctionnaires avaient apparemment besoin d'un recyclage, n'aurait-il pas fallu financer un programme élargi et accéléré de formation et de perfectionnement des compétences pour le personnel de la CNUCED ? Il aurait été également souhaitable de renforcer les capacités de la CNUCED dans le domaine des technologies de l'information. Enfin, le Groupe africain jugeait nécessaire d'accélérer l'évaluation des programmes de coopération technique et de consacrer des ressources supplémentaires à la gestion de la dette.

8. La porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Brésil) a dit que la décision de l'Assemblée générale revenait à prendre acte des importants efforts déployés par la CNUCED pour restructurer son mécanisme intergouvernemental et réorganiser son secrétariat après la neuvième session de la Conférence : son groupe se félicitait à cet égard d'une décision opportune qui offrait une occasion sans précédent de revitaliser cette organisation, notamment dans le domaine de la coopération technique et des activités axées sur le développement. Le Groupe latino-américain et caraïbe regrettait que le rapport du Secrétaire général ne présente pas un compte rendu détaillé des économies découlant de la restructuration du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et de la réforme de son secrétariat : à son avis, les ressources ainsi économisées n'avaient pas été suffisamment mises en évidence.

9. Concernant la compression des besoins de services de conférence, il aurait été utile d'examiner l'effet de cette réduction du nombre de réunions par comparaison avec d'autres organismes des Nations Unies. Il était inacceptable de voir d'autres utilisateurs des services de conférence de l'ONUG bénéficier des efforts de la CNUCED visant à rationaliser son mécanisme et de constater simplement que la CNUCED avait réduit ses besoins sans en tirer avantage.

10. A propos de la deuxième partie du rapport, le Groupe latino-américain et caraïbe se félicitait de la proposition relative au financement d'experts. Il souscrivait à la position selon laquelle la participation d'experts de pays en développement aux réunions de la CNUCED devait être financée par le budget ordinaire. Une participation active à ces réunions était pour les experts le seul moyen d'apporter une contribution personnelle et de faire connaître l'expérience de leur pays de façon à enrichir le débat en exposant les points de vue des pays en développement.

11. Le Groupe attachait une grande importance aux suggestions relatives aux préparatifs de la dixième session de la Conférence. Il accueillait avec satisfaction les propositions visant à mettre au point des contributions dans la perspective des futures négociations commerciales, tout comme l'idée d'étoffer le sous-programme 2. Une question intersectorielle aussi importante et essentielle que celle des PMA devait également faire l'objet d'une attention particulière dans la répartition des ressources additionnelles.

12. Cela étant, la somme de 3,5 millions de dollars allouée aux consultants et au personnel temporaire semblait très élevée au regard du montant de 1,7 million de dollars seulement envisagé pour le financement d'experts, de séminaires régionaux et d'autres activités similaires. Il semblait souhaitable d'examiner les compétences du personnel et de tenir compte de l'équilibre géographique entre les différentes régions dans le recrutement des consultants et du personnel temporaire.

13. Le représentant du Maroc jugeait déséquilibrée la répartition des ressources, les montants consacrés aux questions relatives à l'investissement et aux PMA lui semblant insuffisants. A son avis, il aurait fallu proposer plus de mesures et d'activités concrètes au titre du sous-programme 2 et du sous-programme 5. Au sujet de ce dernier, il ne valait peut-être pas la peine de procéder à une évaluation des résultats du Programme d'action : la CNUCED pourrait plutôt concentrer son attention sur la mise en oeuvre des mesures concrètes recommandées par la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA. Il était également dommage qu'aucune activité n'ait été proposée pour aider les pays lourdement endettés. Le Maroc soutenait les propositions concernant le financement des services d'experts et de l'évaluation de la coopération technique. Il jugeait en outre souhaitable de renforcer le programme TRAINFORTRADE, qui était essentiel pour les pays africains. Concernant la dixième session de la Conférence, des précisions devraient être fournies au sujet des préparatifs envisagés. Enfin, il était regrettable que le rapport ne fasse nulle part état du programme relatif à la Palestine, qui aurait dû être considéré comme prioritaire.

14. S'associant à l'Afrique du Sud, au Maroc et au Brésil, le représentant de la Chine jugeait essentiel que la CNUCED tire parti des économies réalisées. A son avis, des ressources devaient être consacrées aux domaines d'activité de la CNUCED dans lesquels les besoins étaient les plus pressants : les sommes économisées ne devaient donc pas être divisées proportionnellement entre les divers sous-programmes. Il incombait aux Etats membres de se prononcer sur la répartition des ressources et le rapport du Secrétaire général devait être considéré comme un projet, que le Groupe de travail devait réviser avant de lui renvoyer. Si les ressources demandées au titre des services de consultants et du personnel temporaire semblaient excessives, la Chine approuvait en revanche les montants prévus pour le financement des services d'experts, la préparation de la dixième session de la Conférence, la définition d'initiatives de négociation pour les négociations commerciales, le développement des PMA et la coopération technique.

15. Le représentant de la Norvège déplorait la façon dont la session du Groupe de travail avait été préparée. Concernant le rapport du Secrétaire général, il aurait souhaité que celui-ci se concentre sur un nombre plus restreint d'objectifs. Au sujet des ressources allouées aux consultants/experts, il a exprimé des doutes quant à la nécessité de consacrer un tel montant aux concours extérieurs, vu les compétences disponibles au sein du secrétariat. Il lui semblait également difficile d'accepter les propositions relatives au financement d'experts, ainsi que la façon dont la préparation de la dixième session de la Conférence était envisagée. En revanche, le rapport contenait plusieurs recommandations positives, concernant notamment les futures négociations commerciales. Enfin, il aurait été souhaitable de consacrer une plus large part des ressources aux PMA.

16. Pour le représentant du Pakistan, le montant de 5,5 millions de dollars mentionné dans la deuxième partie du rapport du Secrétaire général semblait être non pas une "économie", mais plutôt un "gain exceptionnel" ou une prise en compte par la Cinquième Commission des efforts de réforme consentis par la CNUCED. Il faudrait donc, à un moment ou à un autre, examiner la question des économies. A cet égard, il ne pouvait accepter l'explication selon laquelle les ressources économisées avaient disparu à l'intérieur de l'ONUG ou au travers des procédures comptables de l'ONU. Il semblait injuste que ces économies soient mises à profit par d'autres organismes que l'on n'avait pas obligés à se restructurer. Le Groupe de travail devait exprimer sa préoccupation à l'Assemblée générale.

17. Cela étant, il serait utile que les Etats membres indiquent leurs priorités. L'orateur notait avec satisfaction que la proposition incluait le financement de services d'experts et que des fonds étaient également prévus pour faciliter la définition d'initiatives de négociation dans la perspective des futurs pourparlers commerciaux, ainsi que pour préparer la dixième session de la Conférence. A son avis, il fallait, en premier lieu, renforcer les capacités d'analyse et, en second lieu, étoffer les activités de coopération technique. Comme la Norvège, il pensait qu'il valait mieux circonscrire les objectifs et formuler des propositions plus novatrices. Le recours excessif aux consultants était préoccupant.

18. Le représentant du Chili a dit qu'à la suite des décisions adoptées par la Cinquième Commission la session du Groupe de travail fournissait pour la première fois depuis la Conférence de Midrand l'occasion d'examiner la question des économies. Malheureusement, la documentation présentée par le secrétariat ne tenait pas compte du paragraphe 114 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" concernant le financement d'experts. L'orateur était cependant satisfait, dans l'ensemble, des propositions relatives à l'utilisation de 5,5 millions de dollars. Les observations ou conclusions du Groupe de travail devaient être annexées au rapport du Secrétaire général, à moins qu'on ne parvienne à un consensus.

19. A propos des différentes propositions, l'orateur a jugé très positif que des dispositions aient été prises pour financer la participation d'experts, ce qui conférerait aux réunions un caractère plus technique. Cependant, seuls les experts de pays en développement devaient bénéficier d'un financement, sans quoi il faudrait accroître le montant alloué afin de prendre en charge les dépenses afférentes à un plus grand nombre d'experts. L'orateur constatait avec préoccupation que le montant proposé pour financer la participation d'experts et l'organisation de séminaires s'élevait à 1,7 million de dollars seulement, contre 3,5 millions de dollars pour les consultants.

20. Le représentant de la Suisse déplorait vivement que la session du Groupe de travail ait été retardée et se demandait si les procédures applicables avaient été vraiment respectées. Au sujet de la préparation de la dixième session de la Conférence, il était préférable d'examiner cette question en concertation avec tous les membres de la CNUCED, plutôt que dans le cadre du Groupe de travail, avant d'adresser une proposition à l'Assemblée générale.

21. Le représentant du Sénégal prenait acte avec satisfaction de l'importance accordée au programme relatif aux pôles commerciaux dans les propositions formulées. Ce programme était d'une utilité stratégique pour intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale. Il était

également primordial d'orienter les activités de coopération technique vers les pays ayant une économie structurellement faible. Enfin, l'orateur s'est déclaré préoccupé par le montant proposé au titre des services de consultants.

22. Le représentant de la France regrettait qu'aucun échange de vues informel n'ait eu lieu avant la présentation du rapport du Secrétaire général au Groupe de travail. Concernant les propositions, mieux valait les centrer sur trois ou quatre domaines prioritaires, au maximum. Il fallait donner plus de place aux activités opérationnelles, consacrer moins de ressources aux services de consultants et éviter que les propositions aient uniquement pour objet de compléter les activités financées au titre du budget ordinaire pour 1998-1999. Pour le représentant, le terme "réaffectation" semblait préférable au terme "économies" : la question des économies faisait partie du passé, même si elle n'avait pas été convenablement traitée, et le Groupe de travail devait à présent mettre l'accent sur la réaffectation des 5,5 millions de dollars en question.

23. La représentante du Canada a dit que son pays voulait avant tout que le programme de travail soit orienté vers l'action, repose essentiellement sur le renforcement des capacités et la coopération technique et soit centré sur l'intégration des pays en développement dans l'économie internationale. Sa délégation trouvait que la CNUCED faisait déjà assez d'études et analyses théoriques, et qu'il n'était donc pas nécessaire de recruter davantage de consultants ou d'experts pour ce genre de travail. Il fallait plutôt utiliser les fonds pour aider les PMA, grâce à des activités donnant des résultats concrets.

24. Le représentant du Royaume-Uni était d'accord avec le Pakistan et l'Afrique du Sud sur la question du calcul des économies. Après les réformes décidées à la neuvième session de la Conférence, le Royaume-Uni avait escompté un débat sur les économies résultant des efforts consentis, mais ce débat n'avait pas eu lieu. L'Assemblée générale devait être clairement informée des préoccupations du Groupe de travail à cet égard. Concernant le rapport du Secrétaire général, la délégation britannique espérait que celui-ci le modifierait à la lumière des discussions du Groupe de travail, et qu'il ne se contenterait pas d'y annexer des observations. Elle espérait également que les vues du Groupe de travail seraient dûment prises en considération. Elle déplorait le saupoudrage des montants proposés sur l'ensemble des sous-programmes. Des priorités auraient dû être déterminées, et le Groupe de travail devrait se concentrer sur un nombre limité d'activités.

25. Le représentant du Banladesh a réaffirmé qu'une priorité élevée devrait être accordée aux PMA. On n'avait pas grand besoin de services de consultants supplémentaires, et les ressources devraient être redéployées vers d'autres activités utiles pouvant contribuer à un réel renforcement des capacités dans les PMA. Il appuierait avec vigueur les activités proposées pour aider les pays en développement à définir des initiatives en vue des futures négociations commerciales, ainsi que pour financer la participation d'experts des pays en développement et des PMA aux réunions de la CNUCED.

26. Le représentant de l'Autriche a dit que le rapport du Secrétaire général constituait une bonne base de discussion et contenait de nombreuses suggestions valables, mais qu'il aurait fallu faire des choix plus précis. La première chose à faire était non pas de débattre de chiffres, mais de déterminer des priorités. Priorité absolue devait être donnée aux activités ayant des effets positifs pour les PMA.

27. Le représentant de l'Ouganda prenait note des propositions, tout en déplorant qu'il n'y ait pas eu de consultations informelles préalables pour arrêter des priorités. Le rapport du Secrétaire général était un bon point de départ, et le Groupe de travail avait toute latitude d'exprimer ses vues. A cet égard, ce qui était examiné s'apparentait moins à des économies qu'à des gains exceptionnels. Concernant les propositions relatives au recrutement de consultants, il était difficile de voir dans quelle mesure c'était une conséquence de la suppression de postes inscrits au budget ordinaire et jusqu'à quel point cela correspondait à un véritable besoin de compétences extérieures. Par ailleurs, le représentant approuvait l'importance accordée au financement de la participation d'experts ainsi qu'aux PMA.

28. Le représentant de la Suède a dit que le Groupe de travail aurait dû être plus étroitement associé à l'établissement du rapport. La délégation suédoise estimait elle aussi que les ressources étaient réparties sur un trop grand nombre d'activités, et elle souhaiterait que priorité soit accordée à un plus petit nombre de domaines, concernant notamment les PMA et, d'une manière plus générale, des initiatives ayant une incidence directe sur le développement. La proposition de consacrer des fonds à des évaluations de programmes méritait également d'être soutenue. Toutefois, le représentant doutait de l'intérêt de consacrer tant d'argent au recrutement de consultants et à des activités qui devraient être financées par le budget ordinaire.

29. Le représentant de l'Ethiopie a dit que priorité devrait être accordée à la promotion de la cause des PMA, mais que le montant proposé au paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général n'était pas à la mesure des responsabilités de la CNUCED dans ce domaine. Il déplorait également que ce montant soit destiné à financer des services de consultants et d'experts. A cet égard, la délégation éthiopienne considérait que toutes les activités relatives à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA devraient être financées par le budget ordinaire de l'ONU ou par des ressources extrabudgétaires. Les propositions du Secrétaire général ne prévoyaient pas assez de fonds pour assurer le suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des PMA. Enfin, le tableau 1 du rapport prêtait à confusion, et le secrétariat aurait dû fournir davantage d'informations sur les dépenses réelles.

30. Le représentant du Japon a dit que la question des économies devrait être examinée dans le cadre de l'examen à mi-parcours. A propos de l'affectation des ressources, priorité devrait être accordée à des projets de coopération technique concernant en particulier l'Afrique et les PMA, par exemple le programme intégré CCI/CNUCED/OMC en faveur des pays africains. Pour ce qui était de la dépendance excessive à l'égard des services de consultants, il serait plus sage de privilégier davantage la formation du personnel du secrétariat de la CNUCED, et une partie des économies pourrait peut-être être utilisée à cette fin. Il conviendrait enfin de clarifier les procédures en matière de redéploiement des ressources au sein du système des Nations Unies.

31. Le représentant de Madagascar a dit que sa délégation appuyait le financement de la participation d'experts des PMA aux réunions de la CNUCED. Elle soutenait également les propositions relatives aux sous-programmes 3 et 4, qui avaient toujours souffert d'un manque de ressources. Toutefois, le rapport ne semblait pas refléter la priorité élevée accordée dans "Un partenariat pour la croissance et le développement" à la coopération technique en faveur des PMA, et les montants proposés devraient être révisés

à la hausse. Il y avait également un déséquilibre entre les ressources affectées à certains domaines prioritaires et celles qui étaient affectées à d'autres activités qui étaient moins importantes et qui pouvaient être financées par le budget ordinaire. Enfin, la délégation malgache attachait une grande importance à la coopération technique dans le domaine de la gestion de la dette, qui devrait bénéficier d'une certaine priorité.

32. La représentante des Etats-Unis d'Amérique s'est déclarée profondément mécontente de la façon dont la session du Groupe de travail avait été organisée. Les propositions du Secrétaire général faisaient une part excessive au recrutement de consultants, et un trop grand nombre de consultants recrutés étaient d'anciens fonctionnaires de la CNUCED; il fallait espérer qu'à l'avenir le secrétariat ferait appel à du sang neuf. Concernant le sous-programme 1, la délégation des Etats-Unis était très réservée sur la proposition d'affecter un montant aussi important à un domaine où il n'y avait pas de directeur. Quant au financement de la participation d'experts aux réunions de la CNUCED, les PMA devraient être les premiers à en bénéficier. Les priorités générales de la délégation des Etats-Unis concernaient la définition d'initiatives de négociation en vue des futurs pourparlers commerciaux, les services consultatifs pour la coopération technique, et le financement du suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA. Enfin, le Secrétaire général devrait faire des propositions sur le regroupement ou l'élimination de programmes et adopter des méthodes d'amortissement des coûts. Ces questions essentielles seraient abordées lors de l'examen à mi-parcours, mais elles devaient également être examinées par le Groupe de travail.

33. Le représentant du Luxembourg a souligné que, dans la perspective de l'examen à mi-parcours et de la dixième session de la Conférence, il fallait avoir une vision d'ensemble de ce que la CNUCED pouvait ou devait réaliser. Il était important de veiller à ce que les résultats donnent satisfaction à toutes les délégations.

34. Le représentant de la Fédération de Russie a dit qu'en cas de consensus les changements approuvés devraient être intégrés au rapport du Secrétaire général et non pas figurer en annexe. La délégation russe s'inquiétait du montant affecté au recrutement de consultants en contrepartie des réductions de personnel. Les efforts faits pour répartir les fonds entre tous les sous-programmes étaient, certes, louables mais ces fonds devraient en fait être affectés à des activités moins nombreuses mais plus importantes, pouvant réellement donner des résultats. Priorité devrait être accordée aux PMA.

35. Le représentant du Kenya notait que 60 % des 5,5 millions de dollars étaient affectés au recrutement de personnel temporaire et de consultants. Il fallait se demander si cela était le résultat de la réduction des effectifs du secrétariat de la CNUCED. A cet égard, il souhaitait avoir des renseignements supplémentaires sur le mécanisme permettant à la CNUCED d'obtenir des services de consultants et d'assistance temporaire. A long terme, il était plus utile de disposer des compétences nécessaires au sein même du secrétariat.

36. Le représentant de la Turquie a dit que des renseignements devraient être fournis sur les participants aux réunions d'experts depuis la neuvième session de la Conférence et sur les frais de voyage et indemnités de subsistance qui avaient été financés par le budget ordinaire, afin que le Groupe de travail puisse mieux apprécier quels pays avaient besoin d'aide

et ce qui les empêchait de participer aux réunions. Des renseignements devraient également être donnés sur les spécialistes ou intervenants invités aux réunions.

37. Le représentant du Chili a déclaré qu'il fallait veiller à fournir des informations exactes sur les participants aux réunions d'experts.

38. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que la tenue de la session du Groupe de travail avait été différée dans le respect des règles en vigueur, adoptées en 1987. Concernant les conditions dans lesquelles le rapport du Secrétaire général avait été établi, des imprécisions de langage avaient conduit à des interprétations différentes et à des retards. Le paragraphe 103 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" ne souffrait pas d'ambiguïté, mais les réductions budgétaires décidées en août 1996 par l'Assemblée générale et, ultérieurement, l'emploi erroné du terme "réaffectation" avaient été une source de confusion, car les économies de la CNUCED avaient été transformées en réductions et une réaffectation n'était pas possible. De l'avis du Secrétaire général de l'ONU, il était impossible de déterminer quelles économies faites par la CNUCED résultaient des décisions prises à la neuvième session de la Conférence.

39. Au sujet des critères, la répartition proposée des ressources additionnelles ne reposait pas sur une formule arithmétique en fonction de l'importance relative des sous-programmes dans le budget. Le secrétariat avait pris en compte un élément fondamental de la résolution de l'Assemblée générale, à savoir la demande que les ressources soient utilisées pour renforcer les capacités de la CNUCED, et il l'avait appliqué à trois acteurs : premièrement le secrétariat, deuxièmement, le mécanisme intergouvernemental, et troisièmement, par le biais de la coopération technique, les Etats membres. Le caractère autonome des propositions était illustré par le fait que toutes se rapportaient à des activités assorties d'un certain calendrier; mais il s'agissait précisément d'activités pour lesquelles il était nécessaire d'utiliser des consultants et du personnel temporaire. A cet égard, il était à noter que le coût moyen d'un consultant était de 10 000 dollars E.-U. par mois, tandis que celui d'un fonctionnaire de niveau L5/L6 était de 15 à 16 000 dollars E.-U. par mois. L'Organisation des Nations Unies tirait un grand profit du recours à des consultants, mais, si le Groupe de travail estimait que ce n'était pas la bonne méthode, il devait faire des suggestions. La proposition de recruter un économiste financier de haut niveau se justifiait par le fait qu'elle concernait une activité autonome destinée à répondre aux besoins de l'Assemblée générale.

40. Le rapport dont était saisi le Groupe de travail était un projet et, conformément à l'avis juridique du Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, le Secrétaire général de l'ONU s'efforcerait d'intégrer un aussi grand nombre que possible d'observations du Groupe de travail dans le document ou de les porter à l'attention de l'Assemblée générale. Toutefois, la meilleure façon pour le Groupe de travail de faire valoir ses vues était de formuler un ensemble clair, solide et consensuel de propositions.

41. Le représentant de l'Afrique du Sud a dit qu'il était peu probable que la Cinquième Commission ait commis une erreur aussi flagrante dans le libellé de sa résolution. En fait, les Etats membres poursuivaient un objectif politique fondamental, que le secrétariat ne comprenait pas bien. Les Etats membres s'efforçaient d'atteindre leur but mais le secrétariat, en suivant

les règles en vigueur, avait contrarié leurs efforts. Concernant les services de conférence, la CNUCED avait en fait économisé 2 millions de dollars, et on devait donc s'interroger sur les autres utilisateurs de services de conférence à Genève. La question du financement du développement représentait un nouveau mandat donné par l'Assemblée générale et des fonds supplémentaires étaient donc nécessaires à cet égard. La définition d'initiatives en vue des futures négociations commerciales était à l'examen depuis un certain temps, et on pouvait se demander pourquoi la CNUCED n'était toujours pas capable de faire avancer les choses.

42. Le représentant du Maroc a dit que tous les sous-programmes étaient prioritaires, puisqu'ils figuraient dans "Un partenariat pour la croissance et le développement". Toutefois, cela n'apparaissait pas dans les propositions dont était saisi le Groupe de travail, en particulier les propositions relatives au sous-programme 2. Celui-ci devrait être renforcé, car il avait toujours souffert d'un manque de ressources, à moins que le secrétariat ne donne l'assurance qu'il disposait de ressources suffisantes au budget ordinaire.

43. Le représentant de l'Inde a dit qu'il n'était pas facile de définir les économies en période de restrictions, et le rôle du Groupe de travail était extrêmement flou à cet égard. Il fallait veiller à ce que ce rôle ne fasse pas double emploi avec celui du CCQAB et de la Cinquième Commission. Le rapport du Secrétaire général contenait des éléments intéressants, auxquels la délégation indienne pouvait sans difficulté apporter son appui. Pour ce qui était de définir des priorités, cela ne pourrait être fait qu'à la dixième session de la Conférence. A propos de la participation aux réunions d'experts, les pays s'abstenaient souvent d'envoyer des experts parce que les réunions leur apparaissaient trop superficielles.

44. Le représentant du Chili a dit que des modifications ne devraient être apportées au rapport du Secrétaire général que s'il y avait consensus.

45. Le représentant de l'Ouganda estimait qu'il était essentiel pour le Groupe de travail de parvenir à un accord sur les activités devant bénéficier d'un financement additionnel.

46. Le représentant de la Chine a déclaré que si le terme "économies" n'était pas le bon, comme le prétendait le secrétariat, il n'aurait pas dû figurer dans l'intitulé du point 3 de l'ordre du jour et du rapport du Secrétaire général.

Décision du Groupe de travail

47. A sa 126ème séance plénière, le 8 mai 1998, le Groupe de travail a adopté des textes sur le point 3 de l'ordre du jour, dont une déclaration concertée rédigée par le Président. Il a autorisé celui-ci à établir un résumé des observations du Groupe sur les propositions du Secrétaire général et a décidé d'incorporer ce résumé à son rapport. (Pour les textes adoptés, y compris la déclaration concertée du Président, voir l'annexe I. Pour le résumé du Président, voir l'annexe II).

48. Le Président a dit qu'il communiquerait les résultats des délibérations du Groupe de travail au Secrétaire général de l'ONU, conformément à la décision 52/462 de l'Assemblée générale.

Déclarations de clôture

49. Le représentant de l'Allemagne a rappelé que son pays avait participé aux réunions informelles du Groupe de travail en qualité d'observateur et avait souligné qu'il était absolument contre l'utilisation des sommes économisées pour financer les frais de voyage d'experts en général.

50. Le représentant du Japon déplorait que les propositions présentées par sa délégation pendant les débats, en particulier celle qui concernait le programme CCI/CNUCED/OMC en faveur de l'Afrique, n'aient pas reçu une attention suffisante.

51. La porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Brésil) se félicitait des résultats des discussions du Groupe de travail et espérait que l'on parviendrait à un accord total sur toutes les questions qui devaient être examinées au cours des semaines à venir.

Chapitre II

POLITIQUE DE PUBLICATION DE LA CNUCED

(Point 4 de l'ordre du jour)

52. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi de la documentation suivante :

"Rapport sur la documentation et les publications" (TD/B/EX(15)/5);

"Rapport de situation sur la mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED" (TD/B/EX(16)/3 et Add.1);

"Survey of UNCTAD documentation and publications issued in 1997" (UNCTAD/EDM/Misc.51).

53. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a rappelé les récentes initiatives prises par le secrétariat pour accroître la transparence et permettre un examen approfondi de la politique de publication. Ces initiatives s'ajoutaient aux rigoureux mécanismes ordinaires d'examen déjà en place, selon lesquels le budget-programme de la CNUCED, qui contenait des informations très détaillées sur les publications, était examiné avec les Etats membres à la fois au stade de la rédaction et lorsqu'il était officiellement présenté par le Secrétaire général de l'ONU, moment où le Groupe de travail - seul organisme d'examen spécialisé au sein du système des Nations Unies à bénéficier de cette possibilité - transmettait ses observations directement aux organes compétents de l'Assemblée générale à New York. La CNUCED possédait également un mécanisme d'évaluation, qui englobait les publications et qui en fait allait bien au-delà des directives de l'ONU. La combinaison du processus d'élaboration du budget ordinaire, du processus d'évaluation et des initiatives mentionnées plus haut faisait que l'examen du programme de publication de la CNUCED était parvenu à un degré de transparence et de concertation sans équivalent dans le système des Nations Unies et qu'il soutenait la comparaison avec les pratiques publiques nationales - et parfois même les surpassait.

54. A propos des points soulevés par des Etats membres lors de précédentes discussions sur la question, le Secrétaire général adjoint se félicitait des observations favorables qui avaient été exprimées sur l'orientation générale de la politique de publication de la CNUCED et sur les mécanismes et procédures internes qui avaient été mis en place pour appliquer cette politique. De l'avis général, les publications jouaient un rôle déterminant dans l'exécution du mandat de la CNUCED. Le secrétariat avait pris note des souhaits exprimés concernant la régularité de la parution des publications, la disponibilité des versions traduites, un plus grand recours à la copublication et aux nouvelles techniques, souhaits auxquels il s'efforcera de répondre dans les limites des ressources disponibles. Le Secrétaire général adjoint a également répondu aux questions sur la présentation, le taux de réponse et les conclusions à tirer de l'enquête préalable sur les publications proposées pour la période 1998-1999 et de l'enquête rétroactive sur les publications parues en 1997.

55. Les modalités proposées par le secrétariat pour les examens futurs étaient tout à fait conformes aux principes directeurs sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, adoptés par

le Conseil à sa seizième réunion directive, selon lesquels les activités du Groupe de travail devraient être "coordonnées et synchronisées avec celles des organes compétents de New York, afin que ses vues soient pleinement prises en considération". En août 1998, les responsables de programme de la CNUCED établiraient des plans de travail indicatifs, indiquant les publications proposées, pour l'exercice biennal 2000-2001. Un projet de liste finale de publications, approuvé par le Secrétaire général de la CNUCED, serait soumis aux Etats membres sous la forme d'une enquête. Le Groupe de travail examinerait ensuite le projet de programme de travail au début de 1999 en s'appuyant sur les résultats de cette enquête, sur ceux d'une enquête rétroactive sur les publications parues en 1998 et sur les réponses à des enquêtes approfondies auprès des lecteurs de certaines publications. En outre, dans le souci de fournir aux Etats membres davantage d'informations précises sur les publications proposées pour 1999, le secrétariat se tiendrait prêt à organiser des réunions informelles d'information animées par les responsables des cinq sous-programmes de la CNUCED. La CNUCED mettrait ensuite la dernière main aux propositions budgétaires devant être soumises à New York, en tenant compte des vues du Groupe de travail. Celui-ci examinerait ultérieurement le projet de budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001 et transmettrait ses vues directement aux organes compétents de l'Assemblée générale à New York.

56. En conclusion, le Secrétaire général adjoint s'est déclaré convaincu que ce processus transparent, en plusieurs étapes, d'examen et de contrôle par les organes intergouvernementaux à Genève et à New York répondait aux préoccupations légitimes des Etats membres. Il était aussi compatible avec une gestion moderne et pragmatique et respectait la prérogative qu'avait le Secrétaire général de la CNUCED de traduire les mandats en programmes de travail et activités, publications comprises.

57. La représentante des Etats-Unis d'Amérique a dit que son pays attachait une importance particulière à trois aspects de l'examen de la politique de publication. Le premier était l'utilisation de techniques modernes et l'amélioration de la capacité du secrétariat de diffuser ses publications sur le réseau Internet. Le deuxième concernait le suivi des publications par les Etats membres dans le cadre de réunions semestrielles entre le Comité des publications du secrétariat et le Groupe de travail. Le troisième aspect était le principe selon lequel les publications devaient répondre à une demande des Etats membres. La représentante reconnaissait l'importance et la valeur de nombreuses publications de la CNUCED pour les Etats membres, y compris les Etats-Unis. Elle a félicité la CNUCED du soin apporté à l'examen de sa politique de publication, mais a souligné que des efforts supplémentaires pouvaient être faits pour améliorer encore les choses.

58. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) était conscient de l'importance des publications pour une organisation telle que la CNUCED, notamment pour la diffusion des résultats de ses travaux de recherche. Les activités concernant les publications étaient une prérogative du Secrétaire général, et le secrétariat s'était doté des mécanismes de suivi et de contrôle nécessaires, dont son groupe était très satisfait. Le rôle des Etats membres était de fournir des directives pour la planification, la production et la diffusion des publications, puis d'étudier, après leur parution, si celles-ci étaient en conformité avec les directives. En matière de planification, il appartenait au secrétariat de fixer les priorités et de proposer un plan, et les Etats membres devaient vérifier que ce plan était compatible avec

le programme de travail. Cette vérification était effectuée non seulement par le Groupe de travail, mais aussi par les autres organes compétents à New York. Concernant la production, le rôle des Etats membres était de surveiller la qualité, et non la quantité, des publications. Pour ce qui était de la diffusion, la question des langues était essentielle pour le Groupe africain, et le porte-parole ne comprenait pas pourquoi de nombreuses études de la CNUCED continuaient d'être publiées uniquement en anglais. Il fallait trouver les moyens de résoudre ce problème, une solution pouvant être, par exemple, le recours à la copublication. Les publications de la CNUCED méritaient d'être plus largement diffusées auprès des universités et des bibliothèques. Par ailleurs, si les techniques modernes pouvaient utilement contribuer à la diffusion des publications, il ne fallait pas oublier que les pays n'y avaient pas tous pleinement accès. Au sujet de l'évaluation, le porte-parole a souligné qu'il faudrait tenir compte de l'opinion des utilisateurs directs pour améliorer la qualité des publications, et accroître ainsi leur influence.

59. La porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Brésil) a loué les efforts déployés par le secrétariat pour actualiser sa politique de publication. Elle a confirmé la position officielle de son groupe, exprimée à la seizième réunion directive du Conseil. Elle a réaffirmé l'importance que le Groupe latino-américain et caraïbe attachait à la nécessité de concentrer les efforts sur les points suivants : améliorer la qualité des publications, plutôt que de s'acharner à en réduire le nombre; chercher les moyens d'améliorer les activités relatives aux publications, par exemple par le recours à la copublication ou à des techniques modernes; déterminer les économies résultant de la rationalisation des publications, économies qui devraient être utilisées pour améliorer la qualité afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Elle a également souligné l'importance de la parution des ouvrages dans toutes les langues.

60. Le représentant de la Chine a dit que la CNUCED avait pour mandat d'assurer un traitement intégré des questions de développement dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la technologie. Les publications contenant des études et des analyses dans ces domaines faisaient donc partie intégrante des travaux de la CNUCED et ne devraient pas être soumises à des restrictions. Des mécanismes tels que le Groupe de travail permettaient aux Etats membres de surveiller la mise en oeuvre de la politique de publication, et ceux-ci devraient laisser le soin au secrétariat d'assurer la microgestion du programme de publication. La CNUCED avait défini une politique de publication et un mécanisme pour son application. Certaines conclusions des travaux analytiques de la CNUCED étaient particulièrement originales et pénétrantes, mais retenaient rarement l'attention du grand public. Il fallait donc s'employer à les faire plus largement connaître des médias, pour en accroître l'impact. Le représentant a souligné que le programme de publication devait évoluer en même temps que le monde, et que la liste des publications devait être adaptée en conséquence.

61. Le représentant de l'Ouganda a dit que la CNUCED devait s'efforcer d'être un centre d'excellence pour les questions relatives au développement, et que son rôle premier était de contribuer au consensus. Dans ce contexte, il a souligné que les efforts déployés pour éviter les doubles emplois ne devaient pas être préjudiciables à la diversité des vues. Informer les Etats membres au moyen de publications était également un rôle important de la CNUCED. Le représentant a insisté sur l'importance de l'évaluation pour

l'amélioration de la qualité des publications. Si une enquête auprès des lecteurs donnait des résultats peu satisfaisants, par exemple, cela pouvait indiquer qu'il fallait revoir les méthodes de diffusion ou le choix des langues disponibles.

62. Le représentant de la Suisse a dit que le rapport sur la documentation et les publications constituaient une bonne base de discussion. La Suisse reconnaissait l'importance des publications pour une organisation à vocation analytique telle que la CNUCED, et la très forte diminution du nombre de publications pour l'exercice biennal en cours était le résultat d'un processus d'examen rigoureux. Pour le représentant, les enquêtes auprès des lecteurs étaient importantes et devaient être bien planifiées et structurées. Il déplorait que l'enquête rétroactive sur les publications parues en 1997 eût été si courte, ce qui pourrait en expliquer les résultats décevants. Les Etats membres devraient participer davantage à l'évaluation des publications, et le Comité des publications du secrétariat pourrait collaborer avec le Groupe de travail pour exercer un contrôle de la qualité.

63. Pour le représentant de la Suède, il fallait s'attacher avant tout à "rentabiliser" les publications de la CNUCED qui devaient avoir une influence tangible, plutôt que de se demander s'il convenait ou non de les conserver toutes. On ne saurait affirmer qu'aucun changement n'était possible. La délégation suédoise avait parfois l'impression qu'on oubliait que l'objectif premier des publications de la CNUCED était de faciliter l'essor du commerce et, partant, la croissance économique des pays en développement. Il fallait mettre en place un mécanisme efficace pour établir un ordre de priorité et évaluer l'utilité de ces documents. Les publications devaient répondre à des besoins réels et clairement exprimés dans le cadre des programmes de travail de la CNUCED. Il fallait dans chaque cas viser un lectorat bien précis et organiser la distribution en fonction de la demande. Il était indispensable de connaître la réaction des lecteurs et d'associer pleinement les Etats membres à un processus transparent afin de répondre à leur attente. Des renseignements devraient être fournis sur les critères d'établissement des publications autres que les documents délibératoires, sur la mesure dans laquelle elles répondaient à une demande des Etats membres et sur les conclusions du Comité des publications ainsi que du collègue chargé de coordonner les trois grands rapports annuels du secrétariat de la CNUCED.

64. Le représentant du Royaume-Uni a insisté sur le fait que les Etats membres devaient participer davantage à la mise en oeuvre de la politique en matière de publications, et que celles-ci devaient mieux répondre aux préoccupations des Etats. Le faible taux de réponse à l'enquête concernant les publications de 1997 était décevant. De telles enquêtes devraient être menées de manière régulière, mais la méthode employée pourrait être améliorée, par exemple en définissant des échantillons géographiques ou sectoriels plus étroits, tâche qui pourrait être confiée à des consultants. Il ne partageait pas le point de vue selon lequel la suppression de certaines publications ne devrait pas être décidée au vu de la demande. Il estimait que la demande devrait être le critère à appliquer aussi bien pour l'augmentation que pour la réduction du programme de publication. En conclusion, il a déclaré que les Etats membres devraient participer davantage et plus régulièrement à l'élaboration de ce programme.

65. Le représentant de la Norvège était conscient des efforts déployés par le secrétariat pour revoir la politique de publication de la CNUCED, et prenait note des propositions précises faites dans son rapport. Il a souligné que les publications devaient répondre à des besoins concrets des Etats

membres, que leur coût ne devrait pas être disproportionné par rapport à leur utilité et que le principal critère devrait être celui de la demande. Il encourageait vivement le secrétariat à présenter des propositions concrètes de réduction, qui pourraient consister par exemple à regrouper plusieurs études dans un même volume. On pourrait établir un lien entre le Comité des publications du secrétariat et les Etats membres, par exemple avec le Groupe de travail. Dans d'autres organes, comme la Commission économique pour l'Europe, les Etats membres prenaient part aux décisions de lancer ou d'interrompre les publications.

66. Le représentant de la **France**, déçu par le faible taux de réponse à l'enquête de 1997, se demandait si ce résultat tenait à des problèmes de méthode ou s'il s'expliquait simplement par le fait que les Etats membres qui n'avaient pas répondu étaient de manière générale satisfaits des publications. Il a proposé que le secrétariat consacre davantage de ressources à l'organisation de telles enquêtes, mais s'est déclaré opposé au recrutement de consultants à cet effet. Il a insisté sur le fait que l'utilité des publications était un critère plus important que leur qualité pour juger de leur valeur et qu'elles devaient être disponibles dans les différentes langues. Le site Internet de la CNUCED ne cessait de s'améliorer. La version française était désormais plus proche de la version anglaise, bien que d'importants éléments en soient encore absents (page SYGADE, page du Coordonnateur spécial pour les PMA). Il fallait féliciter le secrétariat et l'encourager à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

67. La représentante des **Etats-Unis d'Amérique** a proposé que l'on mette à profit les "économies" résultant de la moindre utilisation des services de conférence de la CNUCED pour accroître les services de traduction, étant donné que les uns et les autres dépendaient de l'ONUG.

68. A propos des décisions concernant les publications et de la façon dont les Etats membres pourraient y participer, le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a expliqué que le programme de publications proposé faisait partie du budget-programme et que les Etats membres avaient l'occasion d'engager un débat intensif à ce sujet et d'opérer un choix, dans le cadre d'abord du Groupe de travail puis du Comité du programme et de la coordination et de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. De plus, ils avaient eu l'occasion d'exprimer leur point de vue, notamment par l'intermédiaire de leurs experts, à l'occasion de l'enquête *ex ante*. Par ailleurs, le secrétariat préparait à l'intention du Siège, à la fin de chaque exercice biennal, un rapport détaillé sur l'application du programme de travail, y compris le programme des publications, dont il était ensuite fait part à l'Assemblée générale. Le programme de publications était donc examiné et approuvé par les Etats membres dans le cadre de l'élaboration du budget-programme, mais il pouvait contenir certains titres généraux qui étaient ensuite précisés par le Secrétaire général de la CNUCED au moment de l'exécution du programme. Il s'agissait par conséquent de savoir comment tenir compte des points de vue exprimés par les Etats membres lors de l'exécution du programme puisqu'il n'existait pas de mécanisme à cet effet. Par exemple, les directeurs de division pourraient proposer les titres des publications à faire paraître chaque année et en débattre avec les Etats membres. De cette façon, la prérogative d'exécuter le programme reviendrait toujours au Secrétaire général de la CNUCED et les Etats membres pourraient veiller à ce que le programme soit effectivement conforme à ce qui avait été convenu.

69. Le porte-parole du Groupe asiatique (Bangladesh) a réaffirmé que la politique de la CNUCED en matière de publications devait être conforme à celle qui avait été définie par l'Assemblée générale et par le Secrétaire général de l'ONU. Le rapport sur la documentation et les publications permettait aux Etats membres d'examiner la politique adoptée en la matière, et les principes directeurs de même que les objectifs qui y étaient énoncés étaient encourageants. Les publications étaient un aspect important du travail de la CNUCED et un outil indispensable pour répondre aux besoins de ses principaux "clients" qui étaient les pays en développement, notamment les PMA. De plus, elles étaient un élément important du travail d'analyse mené par la CNUCED. Celle-ci disposait d'un système très cohérent de planification, d'examen et d'application des enseignements tirés de l'expérience, et les progrès de l'exécution de diverses recommandations figurant dans le rapport étaient encourageants. La CNUCED disposait de mécanismes efficaces pour superviser l'exécution du programme de publications et introduire de nouvelles innovations, à savoir le Comité des publications, le collègue chargé de coordonner ses principales publications ainsi que les divers mécanismes de supervision. Les Etats membres n'avaient pas besoin d'autres mécanismes pour intervenir encore davantage dans les prérogatives du Secrétaire général de la CNUCED en matière de gestion. Les relations de travail qui existaient entre la CNUCED et l'Office des Nations Unies à Genève étaient encourageantes et toute proposition concernant le réinvestissement des recettes provenant des ventes dans le programme de publications serait la bienvenue. Le réseau Internet constituait un moyen intéressant de diffusion. Toutefois, cette diffusion électronique, qui devrait se faire dans toutes les langues officielles, ne devait pas remplacer la diffusion sur papier. Pour ce qui était de l'évaluation de l'intérêt des publications, il importait de faire des enquêtes auprès des lecteurs car elles montraient bien la qualité que les experts de pays développés comme de pays en développement reconnaissaient aux publications de la CNUCED. Cependant, étant donné le faible taux de réponse, qui s'expliquait en grande partie par le manque de temps, elles ne devaient pas être le seul critère utilisé pour déterminer l'utilité de chaque publication. Il fallait par ailleurs se montrer prudent en ce qui concernait l'utilisation d'informations d'ordre "commercial" pour déterminer la valeur des publications, étant donné que ce type d'informations ne tenait pas compte comme il convenait de l'intérêt des publications pour les experts de nombreux pays en développement. Le secrétariat devrait collaborer avec les Etats membres pour le rassemblement des données, des statistiques et des informations factuelles qu'il utilisait pour ses analyses. Le point de vue de la CNUCED sur des questions de développement devrait être plus largement diffusé auprès des médias, et des publications telles que les études et les bulletins d'information étaient importantes à cet égard. La réduction sensible du nombre de publications de la CNUCED était préoccupante et le secrétariat devrait présenter de nouvelles propositions à cet égard, qui tiennent compte de l'évolution de l'environnement économique et des problèmes de développement.

70. Répondant au Secrétaire général adjoint, le représentant de la Norvège a dit que les enquêtes auprès des lecteurs n'avaient qu'une valeur limitée en raison du faible taux de réponse. Il estimait aussi que le Groupe de travail n'avait qu'une influence limitée sur le budget-programme. Un mécanisme plus sérieux devrait être mis en place pour permettre aux Etats membres de participer avec le secrétariat à l'élaboration du programme de publications avant que le budget-programme ne soit examiné par le Groupe de travail.

71. Le représentant du Maroc appuyait sans réserve le processus décrit par le Secrétaire général adjoint. Il considérait qu'il avait assez de mécanismes pour l'élaboration et le suivi de l'exécution du programme de publications. Le rôle du Groupe de travail consistait à aider le Secrétaire général à élaborer ce programme. De plus, celui-ci était examiné quant au fond aussi bien par les commissions que par le Conseil, et il était peu probable que le Groupe de travail puisse apporter une contribution plus importante que ces deux organes autrement que dans le cadre de l'examen du budget-programme.

72. Le représentant du Chili s'est déclaré satisfait de la position du Secrétaire général de la CNUCED à l'égard de la politique de publication. Le résultat des enquêtes auprès des lecteurs ne devait pas être le seul critère pour décider de supprimer certaines publications; la qualité comptait davantage.

73. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le but des enquêtes ne devait pas être l'interruption de certaines publications. L'objectif des mécanismes proposés était de permettre aux Etats membres de veiller à ce que les publications répondent à des besoins réels, et non pas d'intervenir dans la microgestion du programme. Les Etats membres voulaient non pas contrôler les aspects éditoriaux des publications, mais faire en sorte que les moyens d'analyse dont disposait la CNUCED soient pleinement utilisés et que les messages de la CNUCED parviennent de manière claire et cohérente à l'audience cible. Le représentant était favorable à la proposition du secrétariat selon laquelle les chefs de division présenteraient en début d'année aux délégations les diverses publications envisagées pour l'année considérée.

74. Au sujet du taux de réponse aux enquêtes, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que 16 réponses constituaient un échantillon trop petit et que si 43 réponses constituaient un bon échantillon, cela ne permettait pas de déterminer l'utilité des publications. Le principal objectif de sa proposition était d'obtenir l'avis des Etats membres sur le projet de programme de publications à l'automne, avant que le programme ne soit définitivement arrêté, et de faire en sorte qu'au début de chaque année les directeurs de division communiquent aux Etats membres les titres des publications qu'ils envisageaient de faire paraître au cours de l'année considérée.

Décision du Groupe de travail

75. Le Groupe de travail était saisi d'un projet de décision présenté par le Vice-Président.

76. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait observer qu'en vertu du paragraphe 3 c) du projet de décision, le Groupe de travail ferait rapport au Conseil du commerce et du développement qui entérinerait les recommandations devant être soumises aux organes d'examen de l'Assemblée générale. Il fallait bien voir que cela n'impliquait aucune obligation pour le Conseil d'approuver les recommandations du Groupe de travail, qui était un de ses organes subsidiaires. Le Conseil restait seul maître en la matière.

77. A sa 126ème séance plénière, le 8 mai 1998, le Groupe de travail a adopté le texte d'un projet de décision soumis au Conseil du commerce et du développement pour adoption (voir l'annexe I).

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

78. La trentième et unième session du Groupe de travail a été ouverte le 4 mai 1998 par M. Petko Baev (Bulgarie), vice-président/rapporteur du Groupe de travail à sa trentième session.

B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

79. A sa 124ème séance plénière (séance d'ouverture), le 4 mai 1998, le Groupe de travail a élu M. Portfirio Thierry Muños-Ledo (Mexique) président et M. Philippe Merlin (France) vice-président/rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

80. Egaleme nt à sa 124ème séance plénière, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session (TD/B/WP/106). L'ordre du jour était le suivant :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Economies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale comme suite à la neuvième session de la Conférence
4. Politique de publication de la CNUCED
5. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session du Groupe de travail

(Point 5 de l'ordre du jour)

81. A la séance de clôture de sa trente et unième session (126ème séance plénière), le 8 mai 1998, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session (voir l'annexe III).

82. A cet égard, il a été informé que, conformément au roulement prévu pour leur élection depuis la neuvième session de la Conférence, le président de la trente-deuxième session serait le représentant d'un Etat membre du Groupe A (Afrique) et le vice-président/rapporteur celui d'un Etat membre du Groupe latino-américain et caraïbe.

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

83. A la même séance, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport, sous réserve des modifications que les délégations pourraient apporter au résumé de leurs déclarations, et a autorisé le Rapporteur à mettre au point la version définitive du rapport après la session.

ANNEXES

Annexe I

TEXTES ADOPTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL A SA TRENTE ET UNIEME SESSION

**A. Economies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale
comme suite à la neuvième session de la Conférence**

**1. Conclusions du Groupe de travail concernant l'examen de l'état
des ressources, y compris les économies réalisées,
pour l'exercice biennal 1996-1997**

1. Le Groupe de travail s'est déclaré déçu du manque d'informations claires concernant les économies réalisées en application des décisions de la neuvième session de la Conférence, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat de la CNUCED. Il a déploré ne pas pouvoir, en raison de ce manque d'informations, déterminer le montant exact des économies réalisées, comme il lui était demandé à l'alinéa a) du paragraphe 107 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement". Pour les mêmes raisons, il n'était pas en mesure de répondre aussi efficacement qu'il l'aurait souhaité à la demande figurant au paragraphe 54 de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, du 22 décembre 1997.

2. Le Groupe de travail a cependant estimé que des économies appréciables avaient été réalisées par la CNUCED, qui résultaient directement des décisions prises par la Conférence à sa neuvième session et de la réforme du secrétariat de la CNUCED. Il était convaincu qu'une partie de la réduction des dépenses prévues au budget de la CNUCED pour l'exercice biennal 1996-1997 (à savoir 7,7 millions de dollars, comme indiqué au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général de l'ONU) était directement attribuable à l'amélioration de l'efficacité globale obtenue en application des décisions prises à la neuvième session de la Conférence, notamment grâce à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat de la CNUCED.

3. Il a noté que des économies considérables avaient été réalisées du fait de la diminution des besoins en services de conférence, attribuable à la restructuration du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, mais a constaté que d'après le paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général de l'ONU "Les 'économies' qui auraient ainsi pu être réalisées ont été soit absorbées par d'autres organes desservis par l'ONUG, soit rétrocédées à la fin de l'exercice biennal". Le Groupe de travail a vivement recommandé que l'on envisage d'affecter un certain pourcentage du total des économies réalisées au financement d'activités de la CNUCED au cours de l'exercice biennal en cours.

**2. Conclusions du Groupe de travail concernant les propositions
relatives à l'utilisation de 5,5 millions de dollars, conformément
à la décision 52/462 de l'Assemblée générale, du 28 mars 1998**

4. Le Groupe de travail a adopté une déclaration concertée du Président (voir l'appendice).

5. Il a décidé de proposer un certain nombre de modifications aux propositions du Secrétaire général (voir plus loin la section III).

6. Le Groupe de travail a autorisé le Président à établir un résumé de ses observations relatives aux propositions du Secrétaire général et a décidé d'inclure ce résumé dans son rapport.

**3. Modifications proposées par le Groupe de travail
aux propositions du Secrétaire général**

7. Le Groupe de travail a proposé d'apporter les modifications ci-après à la deuxième partie du rapport du Secrétaire général :

Organes directeurs :

a) Au paragraphe 15, concernant la préparation de la dixième session de la Conférence, il est proposé de **réduire** le montant prévu de 60 000 dollars. Le montant total restant serait donc de 81 000 dollars;

Direction exécutive et gestion :

b) Au paragraphe 16, relatif à l'évaluation, il est proposé d'**accroître** le montant prévu de 100 000 dollars;

Sous-programme 1 :

c) Au paragraphe 17 i), concernant le financement du développement, il est proposé de **réduire** le montant prévu de 150 000 dollars;

d) Au paragraphe 17 ii), concernant les investissements de portefeuille, il est proposé d'**annuler** les activités (réduction de 100 000 dollars);

e) Concernant la gestion de la dette, il est proposé de **prévoir de nouvelles activités** pour un montant total de 120 000 dollars;

Sous-programme 2 :

f) Au paragraphe 20 i) - questions concernant l'investissement *World Investment Report* - il est proposé de **réduire** le montant prévu de moitié (réduction de 120 000 dollars);

g) Au paragraphe 20 ii), concernant les audits, il est proposé d'**annuler** l'activité proposée (réduction de 50 000 dollars);

h) Concernant les examens de la politique d'investissement, il est proposé d'**ajouter** quatre examens de ce type, pour un montant total de 280 000 dollars;

Sous-programme 5 :

i) Au paragraphe 29, il est proposé d'**ajouter** le suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, pour un montant total de 360 000 dollars;

Programme ordinaire de coopération technique :

j) Au paragraphe 33 i), concernant le cours de diplomatie commerciale, il est proposé de **réduire** le montant prévu de 240 500 dollars;

k) Au paragraphe 33 ii) - services consultatifs en matière d'efficacité commerciale - il est proposé de **réduire** le montant prévu de 240 500 dollars;

l) Au paragraphe 33 iii) - conseils aux PMA - il est proposé d'**accroître** le montant prévu de 160 000 dollars pour le suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA;

m) Au paragraphe 33 iv), il est proposé de **réduire** le montant prévu pour la formation de groupe de 59 000 dollars.

En résumé :

Accroissement total	1 020 000 dollars	proposé pour les activités suivantes : évaluation, gestion de la dette, examens de la politique d'investissement, PMA, PMA dans le programme ordinaire de coopération technique
Diminution totale	1 020 000 dollars	proposée pour les activités suivantes : dixième session de la Conférence, financement du développement, investissements de portefeuille, investissement (<i>World Investment Report</i>), auditions, programme ordinaire de coopération technique/cours de diplomatie commerciale/conseils sur l'efficacité commerciale/formation de groupe

**Tableau 1 : Modifications au rapport du Secrétaire général
proposées par le Groupe de travail**

Paragraphe	Description	Montant actuel (en dollars E.-U.)	Modifications proposées (en dollars E.-U.)	Montant révisé (en dollars E.-U.)
13	Financement d'experts (à l'étude) *	1 088 000,00	0,00	1 088 000,00
	<i>Sous-total Organes directeurs</i>	<i>1 088 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 088 000,00</i>
15	Préparation de la dixième session de la Conférence	141 000,00	(60 000,00)	81 000,00
16	Evaluation	100 000,00	100 000,00	200 000,00
	<i>Sous-total Direction exécutive et gestion</i>	<i>241 000,00</i>	<i>40 000,00</i>	<i>281 000,00</i>
17 i)	Financement du développement	450 000,00	(150 000,00)	300 000,00
17 ii)	Investissements de portefeuille	100 000,00	(100 000,00)	0,00
17 iii)	Amélioration de la connectivité	150 000,00		150 000,00
17 iv)	Conférence Sud-Sud	60 000,00		60 000,00
NOUVEAU	Gestion de la dette	0,00	120 000,00	120 000,00
	<i>Sous-total Sous-programme 1</i>	<i>760 000,00</i>	<i>(130 000,00)</i>	<i>630 000,00</i>
20 i)	Questions concernant l'investissement	240 000,00	(120 000,00)	120 000,00
20 ii)	Auditions concernant l'élaboration éventuelle d'un cadre multilatéral sur l'investissement	50 000,00	(50 000,00)	0,00
20 iii)	Elaboration d'un module de comptabilité pour les petites et moyennes entreprises	20 000,00		20 000,00
20 iv)	Elaboration d'un volet agro-industriel	50 000,00		50 000,00
NOUVEAU	Examens de la politique d'investissement (4)	0,00	280 000,00	280 000,00
	<i>Sous-total Sous-programme 2</i>	<i>360 000,00</i>	<i>110 000,00</i>	<i>470 000,00</i>
23 i)	Renforcement des capacités pour la définition d'initiatives de négociation en vue des futures négociations commerciales	590 000,00	0,00	590 000,00
23 ii)	Formation au règlement des différends en matière de commerce international et d'investissement	30 000,00	0,00	30 000,00
23 iii)	Petits pays en développement insulaires	60 000,00	0,00	60 000,00
	<i>Sous-total Sous-programme 3</i>	<i>680 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>680 000,00</i>

Paragraphe	Description	Montant actuel (en dollars E.-U.)	Modifications proposées (en dollars E.-U.)	Montant révisé (en dollars E.-U.)
26 i)	Douanes	180 000,00	0,00	180 000,00
26 ii)	Pôles commerciaux	135 000,00	0,00	135 000,00
26 iii)	TRAINFORTRADE	135 000,00	0,00	135 000,00
26 iv)	Pays sans littoral - Examen des accords de transit	60 000,00	0,00	60 000,00
	<i>Sous-total Sous-programme 4</i>	510 000,00	0,00	510 000,00
29	Préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA	340 000,00	0,00	340 000,00
NOUVEAU	Suivi de la Réunion de haut niveau	0,00	360 000,00	360 000,00
	<i>Sous-total Sous-programme 5</i>	340 000,00	360 000,00	700 000,00
	SOUS-TOTAL ELEMENTS DU BUDGET ORDINAIRE	3 979 000,00	380 000,00	4 359 000,00
33 i)	Diplomatie commerciale	450 000,00	(240 500,00)	209 500,00
33 ii)	Services consultatifs pour l'infrastructure des services et l'efficacité commerciale	450 000,00	(240 500,00)	209 500,00
33 iii)	Services consultatifs aux PMA pour la mise en oeuvre du cadre intégré d'assistance technique	450 000,00	160 000,00	610 000,00
33 iv)	Formation de groupe, divers domaines	200 000,00	(59 000,00)	141 000,00
	SOUS-TOTAL PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPERATION TECHNIQUE	1 555 000,00	(380 000,00)	1 170 000,00
	TOTAL PROPOSE *	5 529 000,00	0,00	5 529 000,00

* N.B. : Sous réserve de modalités de financement à déterminer.

Appendice

Déclaration concertée du Président du Groupe de travail

Les membres du Groupe de travail ont examiné les propositions du Secrétaire général figurant dans les paragraphes 12 et 13 du document UNCTAD/ISS/Misc.121, et ont décidé de recommander le financement de la participation d'experts, étant entendu que :

1. Il s'agirait d'une dépense exceptionnelle dans le cadre de l'exercice biennal 1998-1999, financée par les ressources extraordinaires provenant d'une sous-utilisation des crédits ouverts;
2. Cela ne constituerait pas un précédent concernant le financement par le budget ordinaire de la CNUCED des frais des experts participant, à titre personnel, aux réunions d'experts convoquées par les commissions en application du paragraphe 114 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement";
3. Une attention particulière serait accordée aux besoins des pays en développement, notamment des pays les moins avancés;
4. Le Président du Conseil est prié d'engager des consultations informelles, auxquelles serait associé le Secrétaire général de la CNUCED et qui devraient être achevées d'ici au 3 juillet 1998, sur la définition de principes directeurs et de modalités concernant la répartition des fonds considérés, que le Conseil adopterait à sa dix-huitième réunion directive, le 10 juillet 1998.

B. Politique de publication de la CNUCED

Le Groupe de travail recommande au Conseil d'adopter, à sa dix-septième réunion directive, le projet de décision ci-après, approuvé par les membres du Groupe à sa trente et unième session :

Le Conseil du commerce et du développement, tenant compte des activités que mène le secrétariat en vue de rationaliser la politique de publication de la CNUCED, des différents rapports qui lui ont été soumis et de la constitution d'un Comité des publications au sein du secrétariat, décide ce qui suit :

1. Les efforts déployés par le secrétariat sont vivement appréciés; le Conseil note également que le Groupe de travail est satisfait des mécanismes mis en place au secrétariat pour garantir une supervision et une amélioration systématiques des activités de la CNUCED en matière de publication;

2. Les Etats membres sont invités à prendre une part active à un examen transparent de la politique de publication de la CNUCED, dans le cadre de consultations avec le secrétariat, de façon que les publications répondent à leurs besoins ainsi qu'aux priorités assignées à la CNUCED;

3. Le Secrétaire général de la CNUCED est invité à s'entretenir avec les Etats membres de la politique de publication de la CNUCED à une étape appropriée du processus de planification et d'examen, selon les modalités suivantes :

a) Au début de chaque année, le Groupe de travail tiendra une réunion informelle avec les directeurs de programme de la CNUCED pour examiner la liste des publications prévues pour l'année; en même temps, il examinera un rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED et fera rapport au Conseil du commerce et du développement; les deux réunions cumulées auront une durée maximale de deux jours;

b) A l'automne de la première année de chaque exercice biennal, le Secrétaire général de la CNUCED tiendra une réunion informelle avec les membres du Groupe de travail pour examiner un projet de liste des publications proposées pour l'exercice biennal suivant;

c) Le Groupe de travail examinera le projet de programme de travail au début de l'année suivante, y compris le projet de liste de publications proposées, après quoi le Secrétaire général de la CNUCED mettra au point ses propositions budgétaires adressées au Secrétaire général de l'ONU; le Groupe de travail examinera le projet de budget-programme au moment où il est soumis à l'Assemblée générale et fera rapport au Conseil du commerce et du développement, lequel, à son tour, entérinera les recommandations devant être transmises aux organes d'examen de l'Assemblée générale;

d) Le Groupe de travail examinera également les résultats d'une enquête sur les publications parues au cours de l'année précédente, ainsi que les résultats de toute enquête approfondie auprès des lecteurs de certaines publications; des enquêtes auprès des lecteurs devraient être effectuées chaque année; à la lumière de l'expérience récente, le secrétariat devrait s'efforcer d'améliorer la conception, la méthode et le champ des enquêtes auprès des lecteurs, de façon que celles-ci jouent pleinement leur rôle essentiel;

e) Tous les Etats membres sont invités à répondre aussi complètement que possible aux enquêtes auprès des lecteurs.

Annexe II

**RESUME DU PRESIDENT : OBSERVATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES PROPOSITIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DE 5,5 MILLIONS
DE DOLLARS CONFORMEMENT A LA DECISION 52/462 ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE LE 28 MARS 1998**

1. Le Groupe de travail a jugé fâcheux que le projet de rapport du Secrétaire général de l'ONU lui eût été communiqué si tard et que, contrairement à ce qui était prévu dans la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, il n'eût pas été consulté lors de la préparation de ce rapport. Nombre de ses membres considéraient que les propositions d'affectation auraient dû être axées sur un nombre limité de priorités pour que les fonds supplémentaires servent véritablement à quelque chose. A leur avis, il fallait donner la priorité aux pays les moins avancés et accorder aussi une plus grande attention aux questions intersectorielles. La plupart des membres estimaient que les propositions comportaient un recours excessif aux services de consultants. Pour ses délibérations, le Groupe de travail était saisi de propositions faites par écrit par certains de ses membres.

Organes directeurs : 1 229 000 dollars

a) Réunions d'experts des commissions (par. 12 et 13)

2. Le Groupe de travail a adopté une déclaration concertée du Président sur le financement des services d'experts, qui figure dans l'annexe I du présent rapport.

b) Préparation de la dixième session de la Conférence (par. 14 et 15)

3. Certaines délégations jugeaient bonne l'idée d'organiser quatre réunions de réflexion sur un large éventail de questions concernant le développement, à l'occasion de la dixième session de la Conférence. D'autres cependant s'interrogeaient sur l'intérêt de telles réunions et pensaient que les préparatifs de la session devraient être financés au moyen des ressources existantes. D'autres encore trouvaient qu'il valait mieux consacrer l'argent à d'autres priorités.

Direction exécutive et gestion : 100 000 dollars (par. 16)

4. Les membres du Groupe de travail étaient d'accord sur le principe d'une évaluation indépendante de certains projets de coopération technique et estimaient qu'il fallait y consacrer au moins 100 000 dollars. Toute somme en sus de ce montant serait imputée sur les ressources pour services de consultants.

**Sous-programme 1. Mondialisation et développement : 760 000 dollars
(par. 17 à 19)**

5. Des avis favorables ont été exprimés quant aux alinéas iii) et iv) du paragraphe 17 et à l'inclusion d'un nouvel alinéa sur la gestion de la dette. Les réactions concernant les alinéas i) et ii) étaient partagées : certains craignaient en particulier que les travaux fassent double emploi avec ceux d'autres organisations internationales s'occupant du développement (i)) et des investissements de portefeuille (ii)). De l'avis général, il fallait améliorer

les moyens informatiques de la CNUCED. Des précisions ont cependant été demandées sur la stratégie générale de l'organisation dans ce domaine et, en particulier, sur le choix du programme Lotus Notes.

Sous-programme 2. Investissement, développement des entreprises et technologie : 360 000 dollars (par. 20 à 22)

6. De l'avis général, le montant proposé n'était pas assez élevé eu égard à l'importance du sous-programme 2 et aux sommes affectées à d'autres sous-programmes. Certains représentants étaient favorables à l'organisation d'auditions sur la possibilité de créer un cadre multilatéral pour l'investissement, mais d'autres pensaient que des séminaires ou colloques régionaux conviendraient mieux, ou craignaient des chevauchements avec les travaux d'autres organisations internationales. D'aucuns estimaient que les résultats attendus de l'élément i) (Questions concernant l'investissement) étaient maigres par rapport aux ressources qu'il était envisagé d'y consacrer. On a proposé de prévoir aussi des activités de formation et d'affecter des fonds à l'examen des politiques concernant l'investissement, la science, la technique et l'innovation.

Sous-programme 3. Commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base : 680 000 dollars (par. 23 à 25)

7. Les propositions concernant le sous-programme 3 ont recueilli l'assentiment du Groupe. On a souligné que la CNUCED avait pour rôle d'aider les pays à arrêter leur propre programme de développement. La formation et les négociations sur l'agriculture étaient des domaines importants, mais certains représentants nourrissaient des inquiétudes quant au champ des activités concernant le règlement des différends et les négociations commerciales. On a proposé que les activités du sous-programme soient élargies au profit des pays en développement sans littoral et des petits pays en développement insulaires.

Sous-programme 4. Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale : 510 000 dollars (par. 26 et 27)

8. Les avis convergeaient sur les propositions concernant ce sous-programme ainsi que sur l'utilité des pôles commerciaux en particulier. Certains s'interrogeaient sur la nécessité d'engager des techniciens hautement qualifiés (par. 27 b)) et sur l'opportunité d'affecter des ressources à des programmes avant qu'ils aient été évalués. Le commerce électronique devrait être une des priorités du sous-programme et les activités devaient profiter aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral ou insulaires et aux pays en développement de transit. Il était entendu que l'allocation de fonds au SYDONIA ne préjugerait pas de l'éventuel recouvrement des coûts de ce programme.

Sous-programme 5. Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires : 340 000 dollars (par. 29 et 30)

9. Les propositions visant à renforcer les activités du Bureau du Coordonnateur spécial ont été bien accueillies. Plusieurs représentants estimaient qu'il fallait prévoir davantage d'activités pour donner suite à

la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des PMA, et certains étaient pour une augmentation du montant affecté au sous-programme.

**Programme ordinaire de coopération technique : 1 550 000 dollars
(par. 31 à 35)**

10. Des avis favorables ont été émis quant au renforcement du programme, en particulier pour la mise en oeuvre du Cadre intégré d'assistance technique (par. 33 iii). Des doutes ont cependant été exprimés à propos du niveau et de la répartition des ressources. L'attention a été tout particulièrement attirée sur le coût élevé du recrutement de trois conseillers interrégionaux de la classe L-6. On a souligné l'importance de programmes concrets comme le programme CCI/CNUCED/OMC en faveur de l'Afrique.

Annexe III

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-DEUXIEME SESSION
DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Evaluation de programmes de coopération technique : étude approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux
5. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

Annexe IV

PARTICIPATION *

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Bangladesh	Japon
Brésil	Kenya
Chine	Maroc
Etats-Unis d'Amérique	Mexique
Ethiopie	Norvège
Fédération de Russie	Pakistan
France	Slovaquie
Indonésie	Suède
Irlande	Uruguay

2. Les Etats membres suivants de la CNUCED, qui ne font pas partie du Groupe de travail, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Afrique du Sud	Madagascar
Allemagne	Malaisie
Argentine	Maurice
Australie	Nigéria
Autriche	Ouganda
Bélarus	Paraguay
Bulgarie	Pérou
Canada	Philippines
Chili	République de Corée
Costa Rica	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Egypte	Sénégal
Equateur	Soudan
Espagne	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Tunisie
Inde	Turquie
Iran (République islamique d')	Venezuela
Italie	Yémen
Jamaïque	Zambie
Liban	
Luxembourg	

3. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la session :

Communauté européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation de la Conférence islamique
Organisation de l'unité africaine.

*La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.38.